



CONSEIL GENERAL

Législature 2016 – 2020
2^{ème} séance

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE DU 17 octobre 2016 AU BSP à 19h30

ORDRE DU JOUR

1. PV No 1 du 28 juin 2016
2. Présentation du plan directeur régional de la COMUL
3. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la réfection du Chemin Sous-les-Buis et des places de parc louées par la Commune
4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour le remplacement et l'agrandissement des portes du chantier naval du BAP (Bâtiment Artisanal du Port)
5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la façade Sud du Centre sportif
6. Rapport du Conseil communal relatif au changement d'affectation des salles du BAP
7. Motions et interpellations
8. Communications du Conseil communal
9. Questions - divers

M. David Wintgens ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux conseillers généraux, au public ainsi qu'à la presse. Il indique à l'assemblée que deux interpellations ont été reçues dans les délais requis et seront traitées au point 7 de l'ordre du jour.

Présents : 23

Excusés : 7

Absents : 0

Majorité : 12

CC : au complet

1. PV No 1 du 28 juin 2016

Pas de remarques.

Vote : accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Présentation du plan directeur régional de la COMUL

M. Barben, CC introduit la présentation en expliquant les travaux réalisés par les différentes entités concernées, qui aboutiront au final à un plan d'aménagement local PAL. Pour anticiper les questions, il précise que le dossier des Fins reste en hibernation à l'heure actuelle.

Il passe ensuite la parole à **M. Pierre Boillod**, aménagiste-chef de projet RUN pour la présentation détaillée du plan directeur régional établi par la COMUL.

Le détail de la présentation, ainsi que le rapport seront à disposition du Conseil général sur le site internet de la Commune.

Il n'y a pas de question ni remarque de la part de l'assemblée.

A noter qu'en temps voulu, la Commission d'urbanisme ainsi que le Conseil général auront à se prononcer sur le projet qui affectera la Commune d'Hauterive concernant le nouveau PAL.

3. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la réfection du Chemin Sous-les-Buis et des places de parc louées par la Commune

M. Wenger, CC introduit le rapport.

Mme Burri Perret-Gentil, Commission SI, TP et environnement fait part du préavis unanimement favorable pour les motifs suivants, notamment : rien a été entrepris depuis 40 ans et l'état actuel représente un réel danger pour les promeneurs et les automobilistes, il n'y pas lieu de prévoir de passage de petite faune puisqu'aucun étang ou mare ne se trouve à proximité et les habitants du quartier ont rendu attentives les autorités quant au problème de la dégradation des lieux depuis plusieurs années.

M. Mauri, Commission financière a accepté la demande de crédit à l'unanimité. Elle a été sensible au fait que rien n'ait été fait depuis 40 ans. Des travaux d'envergure sont nécessaires.

M. Monnier, groupe PLR accepte à l'unanimité cet arrêté.

M. Berset, groupe Vert'Libéraux demande, en préalable, si les préavis des diverses commissions pourraient être reçus en même temps que les rapports du CC.

M. Barben, CC précise que les commissions peuvent se réunir à un ou deux jours près avant la séance du CG et qu'il n'est donc pas possible, pour des questions de délais, de faire parvenir ces préavis aux conseillers généraux.

M. Wenger, CC, répond à l'interpellation du groupe Vert'libéraux du 11 octobre 2016 « *Au vu des travaux de VITEOS pour enterrer la ligne électrique, est-il prévu d'évacuer le pylône au Chemin Sous-les-Buis ? Si oui, une coordination de ces travaux avec ceux de réfection du Chemin Sous-les-Buis a-t-elle été envisagée ?* » en précisant qu'il s'agit de la propriété du Groupe E et pas de Viteos. La pose du tube entre Marin et Pierre-à-Bot est en cours et en début 2017, il y sera introduit les câbles. Les démontages des pylônes seront faits lors d'une 3^{ème} phase dont les dates ne sont pas encore arrêtées. Ces travaux n'ont rien à voir avec les travaux de réfection votés ce soir puisqu'il n'y pas de pylône sur ce chemin. Ces pylônes sont démontés pièce par pièce et il n'y aura pas d'influence sur le chemin assaini.

M. Berset, groupe Vert'Libéraux demande si les propriétaires ont été contactés pour savoir s'il y a un intérêt à prolonger la pose de l'enrobé jusqu'à leur propriété.

M. Wenger, CC, répond que c'est le cas et qu'il y a des riverains intéressés.

M. Berset, groupe Vert'Libéraux indique que la demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

M. Corbellari, groupe socialiste informe l'assemblée que la demande de crédit a été acceptée à l'unanimité. Le groupe désire savoir si la pose d'un réverbère est prévue.

M. Wenger, CC indique que des devis ont été demandés et que si tout se passe bien, cela sera fait en même temps.

Mme Burri Perret-Gentil, les Verts suit le préavis de la Commission SI, TP et environnement et votera favorablement ce crédit.

Lecture de l'arrêté

Vote : accepté à l'unanimité

4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour le remplacement et l'agrandissement des portes du chantier naval du BAP (Bâtiment Artisanal du Port)

M. Peluso, CC, introduit le rapport. Il précise que ces portes n'avaient pas été adaptées à un chantier naval lors de la construction du bâtiment car, à l'époque, il s'agissait d'accueillir d'autres commerces avec des activités auxquelles les portes construites correspondaient. La situation a évolué. Le but étant de pouvoir accueillir les bateaux depuis les portes sur le côté plutôt qu'uniquement par la porte centrale.

M. Mauri, commission financière informe que le crédit a été accepté à l'unanimité. Les membres ont apprécié les efforts entrepris pour rentabiliser cet investissement par l'augmentation du loyer (4-5%).

Mme Gillard, commission d'urbanisme indique que les membres ont été sensibles à l'importance du chantier naval pour l'économie villageoise et la demande de crédit a été acceptée à l'unanimité.

M. Martins, groupe PLR souligne les bonnes relations entre la commune et le locataire. La nécessité des travaux a été reconnue et le crédit a été accepté à l'unanimité.

M. Berset, groupe Vert'Libéraux informe que le crédit a été accepté à l'unanimité.

Mme Bill, parti socialiste rapporte que le crédit a été accepté à l'unanimité.

Mme Gillard, Les Verts souhaite que les anciennes portes puissent être valorisées et accepte le crédit à l'unanimité.

Lecture de l'arrêté.

Vote : **accepté à l'unanimité**

5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la façade Sud du Centre sportif

Mme Steiger Burgos, CC présente le rapport.

Mme Ciccarone, parti socialiste s'interroge sur l'efficacité de la dernière rangée qui se retrouvera rapidement à l'ombre du talus, en contrebas de la façade.

Mme Steiger Burgos, CC précise qu'une partie des arbustes seront taillés afin de limiter la part de zone d'ombre qu'il pourrait y avoir dans le bas. Il y aura également une zone d'ombre côté Ouest. Le système proposé permet de regrouper les modules solaires et de les câbler séparément à l'onduleur de façon à ce que les modules qui se retrouveraient à l'ombre plus rapidement que les autres ne prêterent pas la production de l'ensemble de l'installation.

Mme Bill, parti socialiste demande si d'autres bâtiments pourraient être équipés de panneaux photovoltaïques, notamment le BAP.

Mme Steiger Burgos, CC indique qu'il y a actuellement sur le BAP des panneaux solaires thermiques (comme c'est le cas sur le toit du Centre sportif). Ces panneaux servent à fournir de l'eau chaude. La question de l'opportunité de poser des panneaux photovoltaïques se pose à chaque fois que des travaux sont envisagés sur les bâtiments communaux.

M. Berset, Vert'Libéraux a quelques réflexions à faire part à l'assemblée, mais le groupe acceptera la demande de crédit, avec ou sans amendement. La première réflexion porte sur le coût de l'investissement et le petit rapport (8%) d'économie que cela apporterait. Ils estiment qu'un investissement de la sorte devrait être fait à des endroits plus appropriés car l'investissement pourrait porter sur une surface 4 fois plus importante. Les Vert'Libéraux proposent 2 alternatives, à savoir : utiliser le solde du toit du BAP (environ 450 m²) d'autant qu'avec les travaux prévus pour les portes cela permettrait de concentrer les travaux sur un seul bâtiment.

La deuxième alternative serait d'utiliser une surface plus grande sur le Centre sportif en complétant sur le toit, les zones annexes (entrées et vestiaire).

La solution retenue devrait être celle qui ciblera les travaux sur un seul bâtiment (BAP ou Centre sportif) pour des questions de synergies.

Mme Steiger Burgos, CC répond que, concernant le BAP, les réponses ont été données précédemment. Il n'y pas de prévisions chiffrées sur la diminution de la facture électrique au Centre sportif car cela va dépendre du pourcentage d'autoconsommation. Les entreprises contactées ont précisé que les chiffres sont fiables pour les foyers privés, mais que pour des bâtiments tels que le centre sportif, elles ne préfèrent pas s'avancer, mais on est parti du principe que ce serait de l'ordre de 60 ou 70% d'autoconsommation.

Poser plus de panneaux est complexe car il y a déjà des panneaux sur le toit. Sur l'annexe, avec cette chapelle au-dessus, cela ne paraît pas plus adéquat.

Une réflexion globale est faite pour le Centre sportif et les annexes (notamment locaux du FC) et cela n'empêchera pas d'autres investissements ultérieurs. La demande de ce soir est un premier pas.

M. Würsch souhaite apporter un complément par rapport à l'autoconsommation qui dépend du rapport entre la production et la consommation du bâtiment. Pour un ménage, on arrive à un taux de 30% d'autoconsommation. Avec une installation surdimensionnée, on arrive à un taux de 50-60%. Pour le Centre sportif, on sera à un taux de 80%, ce qui a un effet bénéfique puisque l'autoconsommation se fera de jour au tarif fort. On économisera donc des kWh qu'on paie à 25 centimes. Le rendement financier de l'installation sera intéressant.

C'est souvent un mauvais calcul d'aller dans la direction d'une grosse installation en terme financier. En effet, légalement, les installations qui ont les plus basses rentabilités sont les installations se trouvant entre 30 et 100 kWh. En-dessus de 30kWh il n'y pas plus de rétribution unique, donc plus de subvention (25% perdus sur le prix de l'installation).

De plus, en-dessus de 30 kWh, la loi impose de fournir à Swissgrid les données de l'installation. Financièrement, c'est une charge de Fr. 600.- par an.

Pour une installation au BAP, nous aurions une consommation plutôt faible, donc le courant sera réinjecté et acheté par Viteos, mais à un tarif actuel de 15 centimes et la tendance devrait voir ce tarif baisser à 6 centimes (tarif correct estimé par Swissgrid).

Aussi surprenant que cela puisse paraître, une installation au Centre sportif serait plus rentable qu'au BAP si on compare la production et la consommation immédiate. Cet investissement risque d'être le premier du Centre sportif qui rapporte sur du long terme.

M. Monnier désire connaître les coûts d'entretien d'une telle installation.

Mme Steiger Burgos, CC lui répond qu'un nettoyage doit être prévu tous les 4 ans car le rendement peut légèrement baisser avec la poussière et les saletés sur les capteurs. C'est relativement robuste et malgré l'accès facile à l'installation au sol, les panneaux résistent sans problème aux jets de ballons par exemple.

M. Würsch précise que l'élément qui vieillit le plus est l'onduleur qui devrait être changé tous les 15 ans.

Mme Steiger Burgos, CC précise qu'il a été choisi la variante d'onduleur (pièce qui transforme le courant qui arrive des panneaux photovoltaïques en courant alternatif) la plus résistante.

M. Brander désire savoir si les rendements indiqués seront suivis et si le Conseil général aura un retour de ces chiffres, notamment la rentabilité.

Mme Steiger Burgos l'informe qu'au vu de notre participation au programme Energo, la consommation est relevée chaque semaine et la rentabilité des panneaux entrera également dans ces données qui seront communiquées au Conseil général le moment venu.

L'amendement n'est finalement pas déposé.

M. Mauri, Commission financière, accepte cette demande à l'unanimité.

Mme Burri Perret-Gentil, commission SI, TP et environnement accepte à l'unanimité puisque l'installation va dans le sens d'une diminution de la consommation et des frais à long terme, qu'elle s'inscrit dans la tendance actuelle, qu'elle ne présente pas de danger de dégradations et qu'elle complète les autres panneaux déjà en place sur le toit.

Mme Gillard, Commission d'urbanisme accepte à l'unanimité.

M. Roth, groupe PLR salue ce projet qui va dans le sens des différents aménagements du Centre sportif effectués durant la dernière législature et répond aux souhaits émis par les conseillers généraux. La demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

M. Berset, Vert'Libéraux accepte à l'unanimité.

Mme Ciccarone, parti socialiste accepte à l'unanimité.

Mme Burri Perret-Gentil, Les Verts se réjouit de cette orientation futuriste et accepte à l'unanimité

Lecture de l'arrêté.

Vote : *accepté à l'unanimité*

6. Rapport du Conseil communal relatif au changement d'affectation des salles du BAP

M. Peluso, CC présente le rapport. Il précise qu'après une étude sur les 3 dernières années, nous avons relevé que la majorité des locataires n'étaient pas des personnes du bas du village confortant le Conseil communal dans son choix.

Mme Muriset Jacot-Guillarmod, parti socialiste demande si les douches seront à l'usage exclusif du Judo-Club et si c'est cette société qui les entretiendra à l'avenir.

M. Peluso, CC lui répond par la négative. Elles seront à disposition du Judo-Club, si besoin, mais resteront des douches publiques ouvertes aux navigateurs et autres utilisateurs de la zone des rives. De ce fait, l'entretien continuera d'être à la charge de la Commune.

M. Berset se demande pourquoi le Judo-Club n'utiliserait pas le Centre sportif.

M. Peluso, CC rappelle qu'il n'y a pratiquement pas de plages horaires de libre, surtout en hiver.

M. Barben, CC ajoute que le Judo-Club devrait, pour chaque leçon, monter et démonter le tatami ce qui engendre du travail et du temps pour les membres qui ne sont que rarement des adultes.

M. Monnier aimerait savoir si le Judo-Club a pris connaissance de ce projet et s'est déjà engagé à louer cette salle.

M. Peluso répond qu'il n'y a aucun engagement ni d'un côté, ni de l'autre. Des discussions sont en cours, mais nous voulions le feu vert du CG avant d'aller plus loin.

Si le CG autorise le changement d'affectation des salles, ce changement ne se fera que si le Judo s'intéresse à ces locaux, dans le cas contraire ils resteront dans leur affectation actuelle.

Le Judo-Club devra quitter le pavillon des Jardillets puisque la Commission financière a autorisé le CC à réaliser le bien sis à Jardillets 12. Cette décision sera appliquée dans les mois à venir. Si la solution du BAP ne convient pas au Judo-Club, nous n'aurons pas d'autres solutions à leur proposer.

M. Monnier, groupe PLR accepte à l'unanimité ce projet.

M. Berset, Vert'Libéraux accepte à l'unanimité ce changement d'utilisation.

M. Corbellari, parti socialiste accepte à l'unanimité cette initiative.

Mme Gillard, Les Verts accepte à l'unanimité.

Vote : **accepté à l'unanimité**

7. Motions et interpellations

M. Berset fait la lecture de l'interpellation des Vert'libéraux du 11 octobre 2016 :
« Quelle est la politique de la Commune en matière de déchets sauvages, notamment au bord du lac et à la Prise Gaudet et quel est l'impact financier ? - Le Conseil communal envisage-t-il des mesures pour lutter contre ce fléau ? - Si oui lesquelles ? ».

M. Wenger, CC répond que l'analyse faite par notre commune sur les années 2014-2015 démontre que le dépôt de déchets sauvages dans nos forêts et au bord du lac n'est pas dramatique, donc assez rare. Il faut différencier la quantité de déchets que nous avons au bord du lac en saison estivale et les déchets sauvages. Les déchets retrouvés au bord du lac ou à la Prise Gaudet sont liés à la fréquentation importante des lieux à la belle saison, mais ne sont pas considérés comme des déchets sauvages. Il s'agit donc de trouver des solutions pour les récolter et éduquer les utilisateurs de ces lieux.

Le problème, pour nous, serait plutôt les déchets sauvages déposés dans nos Eco-points.

Nous allons prochainement installer des caméras de surveillance puisque le dossier a enfin été finalisé. Nous retrouvons parfois des sacs non taxés auprès de poubelles sises un peu partout sur le territoire, mais nous ne souhaitons pas supprimer ces dernières car cela reste des cas rares et l'utilité de ces poubelles communales n'est plus à démontrer.

Nous amendons les personnes en infraction. Ce n'est pas toutes les semaines, mais il y en a. Par contre, ce n'est pas une source exceptionnelle de revenu.

M. Berset est satisfait de la réponse apportée.

8. Communications du Conseil communal

M. Barben, CC communique les dates des prochaines séances du Conseil général :

- 12 décembre 2016 (budget)
- 27 mars 2017
- 29 mai 2017 (comptes)

9. Questions - divers

Mme Muriset Jacot-Guillarmod, parti socialiste demande s'il serait possible d'installer des bancs au bord du lac.

Mme Steiger Burgos, CC a pris note de la question.

Mme Bill, parti socialiste aimerait savoir s'il est possible de mettre des caméras de surveillance aux arrêts de bus et dans le sous-voie des Rouges-Terres qui sont régulièrement dégradés et souillés.

M. Wenger, CC répond que la question ne s'est jamais posée. Par contre, pour les arrêts de bus, nous avons approché le préposé à la protection des données et ce dernier n'était pas favorable. S'agissant d'une demande devant être validée par le Conseil d'Etat, sur préavis du préposé, il ne sert à rien de faire la démarche.

Par contre, nous allons préconiser une présence accentuée de la police neuchâteloise à ces endroits.

Pour en revenir à la question des portes du BAP, **M. Evrard, groupe PLR** désire savoir s'il a été envisagé de demander aux propriétaires de ces gros bateaux pour lesquels le changement de porte est nécessaire une participation financière.

M. Peluso, CC répond par la négative. Il ne faut pas confondre les besoins des concessionnaires du port et les besoins de l'entreprise de chantier naval.

M. Roth précise que les concessionnaires du port paient en fonction de la taille de la place et par conséquent de la taille du bateau.

M. Zeller, CC souligne que la plupart des clients du chantier sont des clients externes au port d'Hauterive.

M. Brander, Vert'Libéraux désire savoir si le CC a la certitude que le locataire du BAP va rester plusieurs années dans les locaux.

M. Peluso, CC lui répond que M. Keller mérite notre confiance d'autant qu'il a proposé des idées à mettre en place. Un projet a d'ailleurs été établi. M. Keller regarde ailleurs pour placer ses bateaux, mais il n'envisage pas de quitter la commune. Il envisage de mettre un couvert à l'Est du bâtiment, ce qui démontre sa volonté. Il est même disposé à payer de lui-même un certain nombre de travaux plutôt que de voir son loyer augmenter au-delà de ces possibilités financières.

M. Berset, Vert'libéraux : après demande auprès des citoyens, nous avons reçu plusieurs questions à poser au CC : « *Est-il envisageable pour le Conseil communal de pouvoir mettre en ligne le règlement d'urbanisme sous forme PDF gratuitement sur le site de la commune d'Hauterive?* »

M. Barben, CC lui répond que techniquement c'est possible. Néanmoins, cela ne sera pas fait dans l'immédiat. Le règlement est ancien et a beaucoup d'avenants. Les nouveaux plans d'alignement sont en cours de validation par le Conseil d'Etat. Il y aura donc beaucoup de changement. Par contre, lorsque le nouveau PAL sera en vigueur, nous le mettrons en ligne.

M. Berset, Vert'libéraux : « *Est-il envisageable pour le Conseil communal de transmettre (sur demande) les documents du Conseil général à l'avenir par voie numérique (sous forme PDF) et non plus par courrier ?* »

M. Barben, CC répond que nous sommes prêts à envoyer les documents de manière électronique aux conseillers qui le souhaitent **sauf pour les comptes et les budgets**, s'agissant de dossiers volumineux et complexes qui seraient difficilement lisibles sans les notions de couleurs de page pour les chapitres et la mise en page dédiée. Par contre, nous sommes aussi pour le fait de donner du trafic de courrier à notre Office de poste au vu des fermetures actuelles de certains offices.

Pour les personnes souhaitant les recevoir par voie électronique, il y aura lieu de vous annoncer auprès de l'administration qui prendra note.

M. Berset, Vert'libéraux : « *Quel est l'état des travaux du séparatif PGEE, quels sont les coûts investis jusqu'à ce jour et quelles sont les prochaines étapes prévues à court et moyen terme (5 ans) et à long terme (de 5 à 10 ans)?* »

M. Wenger, CC rappelle que les travaux du PGEE se basent sur une loi fédérale. Trois étapes ont déjà été réalisées, à savoir : Marnière, Verger l'Ecuyer, Gruerins, Centre du village, Croix-d'Or, Dazelets, Château et Brel qui sont reliés à la conduite de la Châtellenie au sud de la ligne BN. Le coût de ces investissements s'élève à Fr. 5'350'000.-, dont à déduire les subventions cantonales de Fr. 1'430'000.-. Dans ces crédits, nous avons profité de remplacer également les conduites d'eau potable.

En cours, nous sommes à l'étude de l'étape concernant les Longschamps et le carrefour du collège, comprenant le passage des Fins et des Longschamps.

Lors de la demande de crédit de réalisation, le crédit d'étude pour l'étape suivante est demandé en même temps.

Si cette étape, en fonction du plan financier, peut être réalisée, cela se fera en 2017-2018 en même temps que les travaux de l'Etat pour le surfaçage de la route cantonale. Ce projet est devisé à Fr. 2'500'000.- y compris le remplacement des conduites. Le marchepied au Nord de la route du Brel sera également élargi.

A moyen terme, il reste la Rebatte et les Jardillets à réaliser après les Longschamps, puis Beaumont-Champréveyres et plus loin dans le temps la RC5 (dossier qui sera mis en route en même que l'aménagement de la RC5 (50km/h) si le crédit est accepté).

L'investissement pourrait s'élever à un montant entre six et sept millions.

M. Berset, Vert'libéraux : « *Quel est l'état des travaux concernant la pose de fibre optique ?* »

M. Wenger, CC rappelle que nous avons sur la commune d'Hauterive les opérateurs Swisscom et Video2000 (Câblecom). Concernant Swisscom, la fibre optique est complètement posée.

Concernant Video2000, selon leur réponse, la fibre optique se déploie selon les besoins.

Tous les nouveaux bâtiments sont raccordés à la fibre optique. L'activation est faite selon les besoins. Le réseau de base est actuellement renforcé sur les Longschamps. Le secteur de la Marnière a été équipé il y a quelques années.

M. Berset, Vert'libéraux : « *Comment la taxe d'épuration est-elle structurée et organisée (avec quelle clef de répartition entre les différentes communes concernées) ?* »

M. Wenger, CC informe les membres qu'ils seront prochainement invités à visiter les installations de la Châtellenie de Thielle.

Les charges nettes de fonctionnement de la STEP sont partagées entre les communes membres selon la clé de répartition adoptée par le syndicat intercommunal. Cette répartition est effectuée sur la base de l'origine (biochimique et hydraulique), des coûts, des habitants et des équivalents habitants, de la consommation d'eau potable, ainsi que des volumes d'eau claire, parasite et pluviale.

Il faut ajouter encore un montant de Fr. 9.- par habitant pour les micropolluants. La Confédération crée un fond permettant de subventionner à 75% les futurs investissements pour le traitement des micropolluants. Cette somme ne sera plus versée lorsque les travaux pour le traitement de ces micropolluants auront été effectués par la STEP.

Grâce à l'avancement de notre séparatif, notre participation à la STEP diminue.

M. Berset, Vert'libéraux : « *Pourquoi le radeau n'a pas été installé à la plage d'Hauterive durant la saison balnéaire?* »

Mme Steiger Burgos, CC indique que le radeau était en cale sèche lors de sa prise de fonction en juillet. Les travaux sur la plate-forme étaient prévus pour fin juillet, mais il s'est avéré qu'il fallait également faire des travaux sous-marins sur les corps-morts et les chaînes de fixation. L'ampleur étant incertaine, il a été décidé de garder le radeau à terre et de faire venir des plongeurs pour estimer en détail les travaux à faire plutôt que de faire du racommodage.

Les travaux de réparation sont prévus début 2017 pour que la population puisse profiter de l'installation dès le début de la belle saison l'année prochaine.

M. Berset, Vert'libéraux désire savoir où en est le dossier déposé par des jeunes du village (signatures de près de 80 personnes, y compris des adultes) concernant la mise à disposition de la surface d'enrobé inoccupée au Sud des terrains de tennis afin d'y créer un skatepark. A ce jour, aucune réponse n'a été donnée aux initiateurs de projet.

M. Peluso, CC informe qu'il n'était pas au courant. Par contre, en 2009, une information avait été donnée au CG sur les aménagements possibles du Centre sportif et de ses environs. Il avait été question de créer une place multisports, mais qui n'était pas prioritaire. Elle est encore dans les dossiers du CC, mais il n'y a rien de concret pour le moment.

Par contre, nous serions intéressés d'avoir une copie de la demande initiale.

M. Brander rappelle comment s'était déroulée la démarche puisque son enfant faisait partie des initiateurs. Et il précise qu'il s'agirait de créer un skatepark entièrement démontable, construit par les soins des utilisateurs pour occuper l'espace vide où se trouve actuellement une grande benne verte.

M. Wenger, CC s'excuse de ne pas avoir apporté de réponse à ce dossier, mais il n'a visiblement jamais été transmis aux membres du CC. Il précise que le CC met toujours un point d'honneur à répondre aux demandes qui lui sont adressées, même si c'est par la négative.

M. Agerba rappelle que les communes sont régulièrement accusées, lorsqu'elles mettent des engins du type place de jeux, skatepark, etc., d'être responsables lorsqu'il y a des accidents. Cela a déjà été le cas dans le cadre de la place de jeux au port. Il mentionne l'exemple de la Ville de Neuchâtel avec le skatepark sis près de la Maison des Plongeurs.

M. Berset précise qu'il s'agissait juste d'une demande de mise à disposition de la zone et non pas de la création d'une structure. Le CC répondra rapidement.

M. Agerba revient avec la question du poteau sis au carrefour entre les Jardillets et la ruelle des Fins.

M. Wenger, CC lui répond que lors de la mise en place du concept de sécurité, le bureau d'ingénieurs a été questionné quant à la pose de ce potelet (aucun accident n'a été signalé à ce sujet). Le rapport démontre que nous sommes dans les normes car nous devons protéger les enfants à la sortie de la ruelle des Fins.

M. Corbellari désire savoir s'il est envisageable d'éclairer le passage menant du STPA à la Colline des Jardillets.

M. Wenger, CC informe que si le Conseil général en fait la demande, nous pouvons éclairer ce passage. Mais, il rend attentifs les membres que, comme cela a déjà été relevé lors d'une précédente séance, selon la police et d'autres intervenants en matière de sécurité, en éclairant ce passage, nous prenons le risque de voir des gens venir faire autre chose que d'utiliser ce passage à titre de chemin piétonnier.

Il n'y a plus de remarque.

La séance est levée à 22H05

**La rédactrice
Célia Donzé**

Le Président :

David Wintgens

Le Secrétaire :

Sylvain Amstutz